

A propos de... Ils sont (re-)devenus fous

Une équipe de recherche du St Bartholomew's Hospital de Londres a publié dans le *British Medical Journal* du 14/08/92 un article annonçant la mise au point d'un nouveau test de dépistage in utero des enfants atteints de trisomie 21. La technique consiste en une première sélection des "mères à risque" par prise de sang et recherche de trois marqueurs sérologiques. Les enfants des femmes ainsi sélectionnées sont ensuite soumis à une recherche de l'anomalie par ultrason, et enfin par amniocentèse. L'équipe ne s'est pas contentée de mettre au point le test, elle s'est livrée à quelques calculs.

Sur 12 603 femmes enceintes soumises au test sanguin, 397 ont subi une amniocentèse, et 9 enfants ont été avortés après que la trisomie 21 ait été diagnostiquée. Partant de ces données, l'équipe a calculé que le coût de chaque naissance évitée d'un enfant trisomique était de £38 000. Elle a comparé ce coût à celui de l'entretien et de l'éducation d'un enfant trisomique durant sa vie, soit £120 000. Elle est donc parvenue à la conclusion que la société s'est enrichie de £82 000 pour chaque détection suivie d'un avortement. Et ce n'est pas tout. L'équipe fait remarquer dans son article, visiblement avec regret, que si toutes les femmes présentant un risque de donner naissance à un enfant trisomique avaient accepté le test sanguin initial (25% ont refusé), et si toutes les femmes chez lesquelles un enfant trisomique a été détecté avaient accepté un avortement (2 ont refusé), le coût de détection et d'élimination de chaque enfant trisomique serait descendu à £28 500; une affaire en or...

L'article mériterait plusieurs commentaires. En voici deux.

D'un point de vue strictement scientifique, l'équipe omet de prendre en compte le taux d'erreur de 4,1% du test par amniocen-

tèse, qui signifie qu'une part des enfants présumés trisomiques ont pu être avortés alors qu'ils étaient totalement sains. Elle omet également de mentionner que la technique d'amniocentèse entraîne 1% de fausses-couches, soit statistiquement, pour 397 amniocentèses, 4 autres enfants sains. Faut-il que la mort d'un enfant sain, probablement attendu, soit devenue, elle aussi, quantité négligeable ?

D'un point de vue historique, il n'est pas inutile de se souvenir qu'en 1920, l'éditeur Felix Meiner, de Leipzig, publiait un ouvrage de Karl Binding et Alfred Hoche, *La légalisation de la destruction des vies dénuées de valeur* dans lequel on pouvait lire :

"Les dépenses moyennes par idiot s'élèvent à 1 300 marks. Si nous additionnons tous les idiots, nous arrivons au chiffre de 20 000 ou 30 000. Si nous considérons une espérance de vie de 60 ans, nous pouvons calculer quel capital est requis, sous forme de nourriture, d'habillement, d'énergie et de ressources nationales, pour un objectif improductif."

La solution préconisée par Alfred Hoche -un médecin- a été appliquée par ses admirateurs : les statistiques émises par le Ministère Allemand de la Santé en 1941 comportaient le constat suivant : "L'extermination [des handicapés de toutes sortes] a permis d'économiser 88 543 980 RM par an. Si l'on considère qu'un patient reste en institution une dizaine d'années, cette somme doit être multipliée par 10. La quantité de nourriture économisée représente 33 731 000 oeufs et 177 088 080 livres de légumes" (Cité par Philippe Aziz, 1976, dans *Doctors of Death*, Ed. Ferni, Genève).

REVUE DE PRESSE

Avortement

France : Mme Yvette Roudy et 41 députés socialistes ont déposé le 14/10/92 devant le groupe socialiste du parlement une **proposition de loi visant à supprimer l'incrimination de l'auto-avortement**, et visant également à supprimer l'article 647 du Code de la santé publique qui interdit la publicité en faveur de

l'avortement ou des avortoirs.

(Libération, 13, 14 et 16/10/92; Présent, 15/10/92)

Irlande : le gouvernement irlandais a annoncé la tenue d'un **référendum** le 03/12/92. Les Irlandais devront se prononcer sur trois questions : une sur la nécessité de maintenir l'interdiction de l'avortement dans la constitution, une sur le droit d'aller à l'étranger pour avorter, une sur le droit de faire sur le sol irlandais de la publicité pour l'avortement à l'étranger.

(La Croix, Le Monde, Int. Herald Trib, 08/10/92)

Royaume-Uni : les **élections législatives** du printemps offrent un bilan mitigé du point de vue des nouvelles forces en présence

autour des questions du respect de la vie. A disparu du parlement un nombre important de députés des deux camps pro vie et pro avortement. 129 membres du nouveau parlement sont députés pour la première fois, et leur option inconnue sur ce point. L'association LIFE avait distribué plus d'un million de prospectus dans les boîtes aux lettres du pays au moment des élections, elle avait par ailleurs établi un questionnaire standardisé permettant de connaître les professions de foi des candidats sur les questions intéressant les militants pro-vie.

(Human Concern, 09/92; Life News, 09/92)

Royaume-Uni : selon les **statistiques** officielles, 3 741 femmes résidant en France ont traversé la Manche pour avoir recours à l'avortement en Angleterre et au Pays de Galles en 1991. Ce chiffre est sensiblement le même depuis 1977; il s'élevait alors à 4 201 femmes françaises. 4 152 femmes résidant en République d'Irlande, 658 résidant en Italie, 604 résidant en Espagne ont eu recours à l'avortement en Angleterre en 1991.

(Life News, 09/92)

Tibet : la coercition chinoise à l'encontre des femmes tibétaines (stérilisations et **avortements forcés**) ne semble pas s'être atténuée. Les témoignages filtrant de temps à autre de cette région du monde font état de l'application des mêmes méthodes depuis 30 ans. L'association anglaise Campaign Free Tibet, n'ayant aucune position de principe pour ou contre l'avortement, ne cesse de dénoncer cet état de violation des droits de l'homme. Le gouvernement anglais a pourtant décidé d'augmenter sensiblement sa contribution à l'UNFPA (Fond des Nations Unies pour les Activités en matière de Population), qui soutient la politique chinoise : cette contribution est passée de £6 millions en 1990 à £9 millions en 1991. Il a également versé £8 millions à l'IPPF, dont la filiale chinoise applique les directives de Pékin.

(Human Concern, 09/92)

Etats-Unis : la Chambre des Représentants a échoué, le 02/10/92, dans une tentative d'outre passer le veto présidentiel qui interdit jusqu'ici au personnel quelconque des centres de conseils pour la grossesse de conseiller l'avortement. Seul un médecin y est autorisé.

(Int. herald trib., 03/10/92)

Etats-Unis : une cour d'appel fédérale a annulé une loi de l'Etat de Louisiane qui aurait considérablement restreint les bases légales de l'avortement.

(USA Today, Int. Ed, 24/09/92, in IRLF WR, 25/09/92)

Australie : un homme qui avait frappé une femme enceinte de 24 semaines, entraînant ainsi la naissance prématurée de l'enfant et sa mort quelques heures après la naissance, a été accusé de meurtre et jugé le 13/09/92. L'homme est accusé de meurtre parce que l'enfant est né vivant; s'il était mort avant de naître, le crime n'aurait pu être retenu, car le Code pénal du Queensland refuse de reconnaître le caractère de personne humaine de l'enfant-à-naître.

(IRLF WR, 02/10/92)

Australie : le gouvernement de l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud a annoncé que les avortoirs du pays devaient recevoir une licence du ministère de la santé. L'annonce faite au parlement à la mi-septembre est une **violation de la loi par le gouvernement** lui-même, car l'avortement est illégal dans cet Etat.

(Right to Life N.S.W, communication 16/09/92, in IRLF WR 25/09/92)

Chine : Selon un rapport de la Société des Sciences de la Planification Familiale de Shanghai, publié le 01/09/92, l'usage des **méthodes naturelles de planification familiale** induit une baisse du taux d'avortement. La méthode naturelle de planification des naissances dont il était question dans l'étude, la Méthode d'Ovulation (méthode Bilings), a donné des résultats tout à fait corrects par rapport aux autres méthodes contraceptives ou abortives. Son efficacité pour éviter une grossesse s'est révélée être de 98,82% et le taux de suivi de la méthode a été particulièrement élevé (93,04% d'utilisation de la méthode après une année).

(Rapport diffusé par Family of the Americas Foundation, in IRLF WR 25/09/92)

La firme pharmaceutique finnoise Leiras Pharmaceuticals et le Population Council (USA) ont conjointement mis au point un nouveau dispositif intra-utérin (stérilet) qui émet en continu une hormone synthétique proche de la progestérone, le levonorgestrel. Le rapport de recherche reconnaît que son principal effet est d'empêcher la nidation de l'embryon [donc abortif], puisqu'un cycle ovulatoire normal a lieu dans 75% des cas.

(IPPF Medical Bulletin 08/92, in IRLF WR, 02/10/92)

Faits divers

France : le corps d'un nouveau-né, qui n'a jamais été déclaré à l'état-civil, et dont l'origine est inconnue, a été trouvé dans l'incinérateur du Centre Hospitalier Régional de Lille dans la semaine du 08/10/92. Des organes auraient été prélevés sur le corps.

(Le Monde, 13/10/92)

RU 486

Angleterre : la Société pour la Protection de l'Enfant à Naître a réclamé des autorités du pays une investigation sur la manière dont MRS Benten s'était procuré le RU 486 en début d'été. On se rappelle que cette jeune Américaine avait délibérément transgressé l'interdiction américaine d'importer la pilule abortive RU 486. L'affaire avait été montée par une association pro-avortement dans le but de porter la question devant la Cour suprême américaine, qui avait finalement validé l'interdiction (Cf TransVIE-mag n°25 et 26).

Mrs Benten n'a pas seulement transgressé la loi américaine, elle a aussi enfreint la loi anglaise de plusieurs manières. Elle est venue des Etats-Unis avec une ordonnance d'un médecin américain (notoirement pro-avortement) non qualifié pour exercer la médecine en Angleterre. L'ordonnance n'avait, par conséquent, aucune validité dans ce pays. Par ailleurs, lors des débats préalables à l'autorisation de mise sur le marché anglais du RU 486, le gouvernement avait assuré les députés que la substance ne serait délivrée que dans le cadre de la loi sur l'avortement et que les contrôles les plus stricts seraient faits. Roussel-Uclaf avait également assuré que chaque pilule serait numérotée, de manière à pouvoir en suivre la trace. Enfin, le RU 486 est administré habituellement pour l'avortement sous la forme de 3 pilules de 200 milligrammes, alors que Mrs Benten a été interpellée en possession de 12 pilules de 50 milligrammes, c'est-à-dire sous une posologie utilisée habituellement pour la recherche médicale. SPUC a demandé une enquête pour savoir si la firme Roussel-Uclaf ne serait pas impliquée directement dans l'affaire.

(Human Concern, 09/92)

Ecosse : le *New England Journal of Medicine* du 08/10/92, a publié le compte rendu d'une expérience sur le RU 486, menée par l'Université d'Edimbourg. L'étude, menée sur 800 femmes consistait à utiliser la pilule RU 486 en "**pilule du lendemain**", c'est-à-dire dans les 72 heures suivant un rapport sexuel, sans savoir si une conception a eu lieu ou non. La méthode semble efficace, mais la faible taille de l'échantillon ne permet pas de conclusion réelle. [Les médias qui rapportent cette information, y compris *Le Quotidien du médecin*, et à l'exception de *Présent*, ont tous admis ou feint de croire que la méthode permet d'éviter un avortement, certains reprenant même le terme de "contragestion" spécialement inventé par le Pr Baulieu pour brouiller les consciences. La méthode est pourtant totalement abortive : elle consiste à empêcher la nidation de l'embryon dans la muqueuse utérine]. Selon le Pr Beaulieu, le président de Hoechst (dont Roussel-Uclaf est une filiale) se serait engagé à expérimenter le RU 486 en Allemagne dès l'adoption d'une loi sur l'avortement par le parlement.

(Le Quot. du Médecin, 08/10/92; Int. Hérald trib, Le Figaro, 09/10/92; Le Monde, Présent, France Soir, 10/10/92; La Croix, 11/10/92; Libération, 12/10/92; Le Quot. de Paris, 13/10/92)

Bioéthique

France : le gouvernement a annoncé le 05/10/92 son intention de soumettre au parlement dès le 19/11/92 les trois **projets de loi sur la bioéthique**.

(Libération, 07/10/92; La Croix, 07/10/92; Le Monde, 08/10/92)

France : une femme du Tarn, veuve depuis 2 ans, et qui avait obtenu du temps de son mari la fécondation *in vitro* de plusieurs **embryons, congelés** depuis, pour pallier une stérilité, a réclamé à la justice l'autorisation de porter l'un de ses deux embryons restant, que l'hôpital refuse de lui implanter. Le tribunal de Toulouse a renvoyé l'affaire à un **tribunal administratif** et ordonné en attendant la conservation **des embryons**.

(Le Quot. du Médecin, 08, 09/10/92; La Croix, 09/10/92; Le Figaro, 10/10/92; Libération, 07/10/92; Présent, 09/10/92; Le Monde, 09/10/92)

Allemagne : les médecins d'une clinique d'Erlangen ont décidé de maintenir artificiellement en vie une femme de 18 ans, enceinte de 4 mois, et morte cérébralement au cours d'un accident de la route, jusqu'à la naissance de l'enfant qu'elle porte.

(Le Figaro, 16, 19/10/92)

Utilisation d'embryons pour la recherche

Etats-Unis : les sénateurs américains ont abandonné un projet de loi qui aurait annulé l'interdiction faite par le gouvernement Reagan, et reconduite par le gouvernement Bush, d'utiliser des tissus tirés d'enfant avortés pour la recherche. Bill Clinton a déjà fait savoir qu'il autoriserait cette pratique s'il accédait à la présidence des Etats-Unis.

(Int. Herald Trib. 08/10/92)

Etats-Unis : une équipe de recherche américaine est parvenue à produire des souris porteuses des symptômes de mucoviscidose [ce progrès permettra d'expérimenter des thérapies nouvelles et illustre l'inutilité de l'utilisation de tissus foetaux pour la recherche]

(Le Figaro, 10/10/92)

Euthanasie

Angleterre : un médecin anglais qui avait provoqué la mort d'une de ses patientes de 70 ans, souffrant d'arthrite rhumatoïde, qui le lui aurait demandé, a été jugé coupable de meurtre, et condamné à une année de prison avec sursis, le 19/09/92. Les responsables des groupements pro-vie ont estimé que la légèreté de l'amende risquait d'encourager de tels actes.

(ALERT, Communication 21/09/92 et divers, in IRLF WR 25/09/92)

Australie : un projet de loi actuellement devant le parlement d'Australie Méridionale tend à légaliser l'assistance au suicide. Il autoriserait les médecins à injecter des substances léthales et à omettre les traitements médicaux de maintien en vie dans le but de provoquer la mort, à partir du moment où le patient ou son représentant légal a donné un "consentement informé".

(Life Letter, printemps 92, in IRLF WR, 02/10/92)

Diagnostic prénatal

Royaume-Uni : Selon une étude parue dans *Archives of Disease in Childhood*, 08/92, et menée en Angleterre sur 360 000 diagnostics prénataux par ultra-sons réalisés en milieu hospitalier, 10% des diagnostics s'avèrent totalement faux - ceci sans compter ceux qui sont partiellement faux à des degrés divers.

(life news, 09/92)

Statistiques

Angleterre : un groupe de militants pro-vie de Harrogate, ayant décelé une anomalie dans les statistiques d'avortements de la ville, a obtenu la reconnaissance officielle par les autorités médicales du pays d'une **sous-déclaration du nombre d'avortements** par le passé dans cette région. Dans une démarche remarquable, où le député pro-vie David Alton a joué un grand rôle par ses questions répétées au gouvernement sur cette affaire, l'équipe pro-vie locale a obtenu du ministère de la santé une reconnaissance du fait que des formulaires de déclaration d'avortement n'avaient jamais été transmis. Après correction, le nombre d'avortements officiels à Harrogate est passé à 388 en 89 au lieu de 155 en 1988 (chiffre habituel pendant des années).

(Life News, 09/92)

Eugénisme

Communauté Européenne : les députés européens ont adopté le 16/09/92 une recommandation visant à légaliser la **stérilisation des handicapés mentaux** sous certaines conditions.

(LePoint, 03/10/92; Famille Chrétienne, 08/10/92)

Actions pour la vie

France : malgré l'incendie criminel de leur camionnette un mois avant le départ, les **Jeunes pour la Vie** ont pu réaliser leur tournée d'été sur les plages françaises, avec un nouveau véhicule affrété en hâte, en une quinzaine d'étapes, avec projection de films, distribution de tracts et interpellation des vacanciers.

Contact :

Les jeunes pour la vie,
rue Potagère 9A
1030 BRUXELLES
(Les jeunes pour la vie, 09/92)

France : un peu plus d'un millier de personnes ont manifesté à Paris le 04/10/92 à l'occasion de la **Marche pour la Vie** coorganisée par Laissez-les-Vivre et Renaissance Catholique.

Angleterre : syndrome post-avortement : pour faire face à l'accroissement du nombre de femmes blessées par l'avortement se tournant vers elle, l'association anglaise **British Victims of Abortion** (Victimes Britanniques de l'Avortement) organise pendant cette seconde moitié de l'année 6 séminaires de formation destinés à des femmes ayant vécu l'avortement et désireuses de venir en aide à leurs semblables. Chaque séminaire rassemble 50 femmes, mais aussi quelques docteurs, assistantes sociales et membres du clergé, désireux de connaître le processus de développement et de guérison du syndrome post-avortement.

Contact :

British Victims of Abortion
P.O. Box 91
Glasgow G1 2DB
Tel. 041-2265407.

Angleterre : l'Angleterre fête tristement autour du 25/10/92 le 25^e anniversaire de sa loi sur l'avortement (Abortion Act). La Société pour la Protection de l'Enfant à Naître (SPUC), agissant essentiellement comme groupe de pression et éduquant le grand public, a axé son année sur le thème "A chaque battement de votre coeur, un enfant meurt par avortement, quelque part dans le monde. Ayez un coeur pour l'enfant-à-naître."

(Human Concern, 09/92)

L'association Life, plus caritative, fêtera elle aussi l'événement en insistant sur trois axes de sa politique :

- aider les femmes enceintes. L'association compte 120 permanences locales, un numéro d'appel national téléphonique, 54 maisons d'accueil et prépare l'ouverture d'une clinique respectant la vie. En 1991, l'association a répondu à 87 000 appels de détresse.

- éveiller le public à la tragédie de l'avortement : avec le 25^e anniversaire, l'Angleterre fêtera 4 millions de victimes de sa loi.
- obtenir la reconnaissance du syndrome post-avortement au rang des maladies de société et montrer que la libéralisation de l'avortement constitue un recul pour le vrai féminisme.

L'association s'est complètement restructurée pour répondre aux critères exigés pour prétendre au titre d'oeuvre caritative reconnue et réclamer un financement gouvernemental mérité.

L'association a également mis sur pied un programme intitulé "Life in Eastern Europe", spécialement dessiné pour assister les nouveaux groupes pro-vie Est-Européens dans leurs combats, par la traduction et l'acheminement de matériel nécessaire à la défense de la vie.

(Life News, 09/92).

D'autres organisations célébreront le 25^e anniversaire. L'association chrétienne Image organisera des vigiles de prière à l'extérieur des avortoirs.

(Image news, 10/92)

COMMUNIQUÉ

France : les associations de défense de la vie incitent chacun à réclamer de son député une définition du **statut de l'embryon** avant tout vote sur la bioéthique. Le statut de l'embryon a été sciemment éludé des trois projets de lois gouvernementaux sur la bioéthique pour ne pas risquer de remettre en question l'avortement. Les associations suggèrent de demander à son député de s'engager personnellement sur l'affirmation suivante : "La loi garantit le respect de l'être humain dès sa conception". Des modèles de lettres sont disponibles auprès des mouvements de défense de la vie, ou auprès de TransVIE-mag.

BIBLIOGRAPHIE

Choices in childbearing.

Robert Vhelan, (1992 ?).

Committee on population and the Economy, 53 Cavendish Road, London SW12 0DQ. £3 + 1pp.

(Dénonciation des politiques de contrôle des naissances, coercitives par nature).

The abortion holocaust, today's Final Solution.

(L'holocauste de l'avortement : la Solution Finale pour aujourd'hui).

William Brennan, 1983.

Landmark Press, 237 p. US\$ 7. ISBN 0-911439-01-3.

Landmark Presse, Box 13547, 1461 Dunn Road, St Louis, Missouri 63138, USA.

Ouvrage de langue anglaise. L'auteur, professeur à l'Université de St Louis, s'est spécialisé dans l'étude historique des crimes commis par la profession médicale.

Le présent livre est une comparaison point par point des situations de l'Allemagne nazie avant et pendant la guerre et des Etats-Unis juste avant et depuis la décision "Roe v. Wade" par laquelle la Cour Suprême en 1973 a libéralisé l'avortement dans ce pays. La comparaison ne porte évidemment pas sur le degré d'horreur atteint, mais sur les méthodes utilisées dans les deux cas pour aboutir à une même fin : l'élimination massive d'une catégorie toujours plus large de personnes dans le scepticisme et l'indifférence générale. Loin de minimiser l'horreur de l'holocauste nazi (le livre en apprend plus ce sur sujet que les manuels scolaires), l'auteur dresse des parallèles effectivement inquiétants pour mieux nous avertir des dangers qui nous attendent si nous répétons les erreurs du passé (sans même nous en rendre compte souvent).

Trois séries de similitudes sont particulièrement mises en lumière : 1/ la nécessité de d'abord refuser à la catégorie humaine visée le titre de personne;

2/ la nécessité de camoufler l'acte sous des aspects médicaux et des euphémismes;

3/ l'utilisation judicieuse des médias.

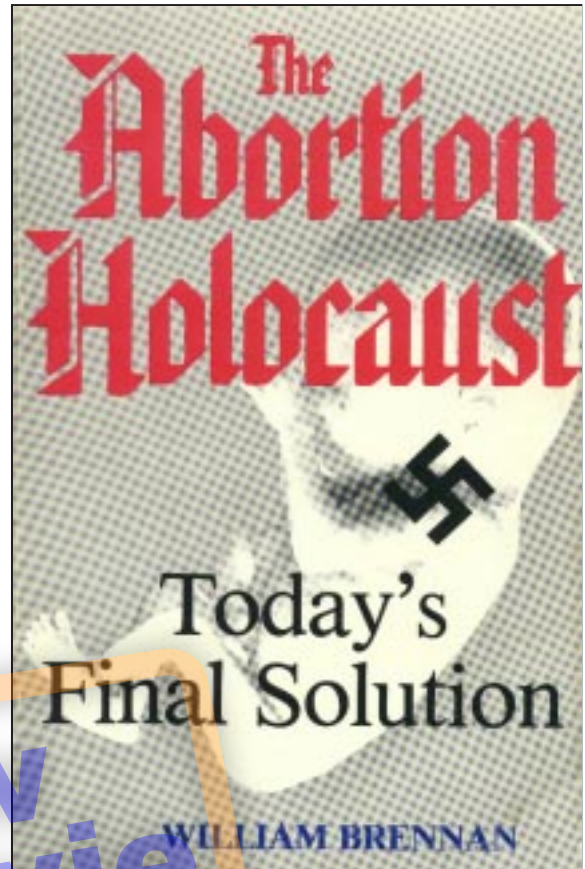
La valeur de l'ouvrage réside dans la masse étonnante d'informa-

tions qui ont été réunies pour établir sur des bases historiques sérieuses les similitudes (déclarations du procès de Nuremberg, journaux d'époque pour la période nazi; coupures de presse pour la période actuelle). Chaque citation est référencée.

A titre d'exemple, on découvre ainsi que la Cour Suprême allemande a refusé en 1936 de reconnaître aux juifs vivant en Allemagne la qualité de "personne" au sens légal, tout comme la Cour Suprême américaine a déclaré en 1973 que le mot "personne", tel qu'employé dans le 14^e amendement de la constitution, n'incluait pas l'enfant à naître. Hitler a défini dans Mein Kampf les Juifs comme "Un parasite dans le corps des autres peuples"; en 1973 des féministes de Boston ont défini l'enfant à naître comme "Un parasite dans le corps de la mère". Non personne, sous humain, non humain, animal, parasite, masse informe, déchets, l'auteur a retrouvé ces termes à la fois dans la bouche des nazis envers les juifs et d'autres peuples, et dans les déclarations des partisans de l'avortement envers l'enfant à naître. Les salles d'attente des avortoirs sont fleuries et propres comme la gare d'arrivée de Dachau, et l'on y diffuse aussi une musique douce. Le terme "tuer" est trop explicite, on ne parle que d'"évacuer", "nettoyer" les ghettos aussi bien que les parois utérines. Il s'agit d'un "service rendu à l'humanité", une action "charitable" dans les deux cas (sans parler des bénéfiques financiers de l'élimination des "inutiles" et de la récupération d'organes). Les journaux britanniques empêchèrent ou refusèrent il y a 50 ans la publication des premières images en provenance des camps, parce qu'il s'agissait d'images "sanguinolentes" et "de mauvais-goût", ou tellement horribles

qu'ils ne pouvaient y croire; des excuses reprises aujourd'hui à l'identique. Les reportages sur les avortoirs sont comparés aux reportages de la propagande allemande sur les camps : tout le monde a le sourire, le personnel est prévenant, tout est propre. On regrettera l'ancienneté de l'ouvrage, étant donné la vitesse à laquelle nos sociétés produisent leurs euphémismes ("réduction embryonnaire", "pré-embryon", "personne potentielle", "interruption volontaire de vie", "contragestion",...), et aussi que la comparaison soit exclusivement faite avec la situation américaine de l'avortement.

Un livre de référence et d'étude.



TransVIE-mag®

7, rue du G^{al} Roland, 25000 BESANCON, FRANCE
Tél. (16) 81 88 75 31.

Directeur de publication: François PASCAL
Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON
TransVIE-mag est une marque déposée



Les anciens numéros 21 à 30 sont maintenant disponibles en livrets

Anciens numéros agraphés en livrets de 10 numéros : toute l'actualité du respect de la vie en France et dans le monde.

Livret 0 : Période d'essai (27/02/91 -> 02/06/91)

Livret 1 : N° 1 à 10 (02/06/91 -> 03/12/91)

Livret 2 : N° 11 à 20 (03/12/91 -> 05/05/92)

Livret 3 : N° 21 à 30 (05/05/92 -> 13/10/92)

Le livret (port inclus)	: CEE 40 FF	Hors CEE 50 FF
Les deux livrets	: CEE 70 FF	Hors CEE 90 FF
Les trois livrets	: CEE 90 FF	Hors CEE 120 FF
Les quatre livrets	: CEE 120 FF	Hors CEE 140 FF

(tarifs valable jusqu'au 31/12/92)